

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2013-17 du 29 juillet 2013 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1330671S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

M. Michel TREINS est nommé directeur des systèmes d'information de l'Établissement français du sang à compter du 5 août 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 juillet 2013.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS